

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAUT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Bernard DEBAIN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Arnaud HOURDIN,  
M. Patrick CHARLES.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,  
M. Philippe BENASSAYA, représenté par M. Michel CONTE  
M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par Mme Juliette ESPINOS  
M. Jean- François PEUMERY,  
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON  
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY  
M. Olivier LEBRUN, représenté par Mme Jane-Marie HERMANN



**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 10

-----

**Objet : Acceptation d'un don de partitions par Madame ROMAZZOTTI au Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR).**

**Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 10 avril 2015,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2014.06.07, du Conseil communautaire du 26 juin 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

-----

Madame ROMAZZOTTI, demeurant à Versailles, a souhaité faire don d'une collection personnelle de partitions au Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR).

Un tri et un inventaire ont été réalisés par la parthécaire de Versailles Grand Parc. Il s'agit d'une quarantaine de partitions d'usage, pour la plupart reliées et brochées à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, destinées aux classes de chant lyrique, de piano et de musique de chambre.

Suite à ce premier état des lieux, il est confirmé que ces partitions pourront être utilisées régulièrement par le Conservatoire de Versailles dans le cadre de ses activités pédagogiques et artistiques ainsi que par les autres établissements d'enseignement musical de Versailles Grand Parc dans le cadre de la parthèque intercommunale.

### DÉCIDE :

1) d'accepter le don de partitions de Madame ROMAZZOTTI au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles ;

2) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

3) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles,  
Le 10 avril 2015.



Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services